

MAIRIE DE CARCASSONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 JUILLET 2020

N°01

OBJET :		CREATION ET DESIGNATION DES MEMBRES D'UNE COMMISSION CONSULTATIVE POUR LES MARCHES A PROCEDURE ADAPTEE DITE « COMMISSION MAPA »	
Nombre de Conseillers en Exercice : 43	Nombre de Membres Présents : 41	Nombre de Membres Votants : 43	Date de la Convocation : 8 juillet 2020.

L'an Deux Mille vingt, le seize juillet à seize heures, le Conseil Municipal de la Commune de CARCASSONNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Centre de Congrès à Carcassonne, sous la Présidence de **Monsieur Gérard LARRAT, Maire.**

Mme CHESA, M. BLASQUEZ, Mme DENUX, M. LAREDJ, Mme BARDOU, M. PEREZ, Mme DOUTRES, M. BÈS, Mme GODEFROY, M. ALBAREL, Mme MONTUSSAC, M. FLAMANT, Adjoint

Mme BARTHES, Mme MIGNOT, Mme PICHARD, Mme BERNARD, M. ARIAS, M. AUDIER, M. ZORZETTO, M. CAMBON, M. LEUBA, Mme QUINTILLA-MÉNDEGRIS, Mme GASC, Mme GIOVANNETTI, Mme BLANC, M. OUDDANE, M. BUSTOS, Mme LETAO, Mme TRIAY, M. JORDAN, M. ICHE, Mme RIVEL, M. MOLHERAT, Mme JULIEN, Mme BOUTALEB, M. BIGOT, Mme LARROUX, Mme KERRINCKX, M. DUTHU, M. MONTAGNE.

EXCUSES : M. LECINA, M. BELMAS, qui ont donné pouvoir de voter en leur nom respectivement à M. LAREDJ, M. BIGOT, conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. JORDAN est désigné comme Secrétaire de Séance

Monsieur Le Président expose :

Pour les procédures dont le seuil est inférieur à ceux définis dans le cadre des compétences réglementaires et consultatives de la Commission d'Appel d'Offres, (hors achats de « faibles montants et marchés sans publicité ni mise en concurrence), il est proposé de constituer au sein de la collectivité une commission ad hoc qui interviendrait de manière consultative afin d'assister le Maire, représentant du pouvoir adjudicateur, dans sa prise de décision sur les offres présentées par les candidats.

Désignation des membres constituant la Commission MAPA

Il est proposé que la Commission MAPA présidée par M Le Maire soit composée de :

Titulaires :

- Monsieur Lélis BLASQUEZ
- Monsieur Lucien FLAMANT

Suppléants :

- Monsieur Claude ZORZETTO
- Monsieur Didier CAMBON

Le quorum de la Commission serait fixé à 2 membres.

Le Président de la Commission pourra faire appel au concours de personnalités ou d'un ou plusieurs agents de la collectivité, en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la consultation ou en matière de marchés publics.

Le comptable de la collectivité et un représentant du ministère chargé de la concurrence pourront être invités à participer aux réunions de la commission.

Compétences de la Commission MAPA :

En qualité de commission consultative, la Commission MAPA sera réunie pour son avis préalablement à :

- l'attribution par Monsieur le Maire des marchés, accords-cadres et marchés subséquents :

- * de travaux d'un montant inférieur à 800 000€ HT.
- * de fournitures courantes et services inférieurs au seuil correspondant aux procédures formalisées (214 000€ HT ce jour),

- tout projet d'avenant entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5 %, pour les marchés de travaux, de fournitures courantes et services d'un montant correspondant à ceux-ci-avant ou ayant été initialement attribué après avis de ladite commission.

Afin de ne pas alourdir inutilement ces procédures, la commission Mapa ne sera pas consultée dans le cadre des achats de la collectivité dits de « faibles montants », ni pour les marchés ne donnant lieu ni à publicité ni à mise en concurrence codifiés aux article R2122-1 et suivants du Code de la Commande publique.

Après avoir approuvé la création et la désignation des membres de la Commission MAPA, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur ses attributions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ADOPTE les propositions ci-dessus énoncées
- M. ICHE, M. BELMAS (P), Mme RIVEL, M. MOLHERAT, Mme JULIEN, Mme BOUTALEB, M. BIGOT, Mme LARROUX s'abstiennent

Et ont les membres présents signé après lecture ainsi que Monsieur le Président.
Pour extrait certifié conforme :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20200716-delib16072001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/07/2020

Affichage : 21/07/2020

Le Maire,
Gérard LARRAT



Le Maire,
Gérard LARRAT

